

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAUREVILLE LUNDI 09 OCTOBRE 2017

Présents : Mmes BERTHIER Béatrice, PAYRASTRE Elisabeth, VALETTE Blandine, MM. CROUX Christian, CODECCO Didier, CANDELOTTO Christophe, DERAMOND Sébastien, MENDEZ Laurent.

Absents excusés : MM. GLEISES Alain, PAGES Gaston.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. DERAMOND Sébastien est élu secrétaire de séance.

APPROBATION CR du conseil municipal du 06 juillet 2017

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2017-34 DELIBERATION Indemnité gardiennage église 2017

L'indemnité de gardiennage d'Eglise pour l'année 2017 est fixé 120,97 € par circulaire ministérielle. Délibération approuvée à l'unanimité.

2017-35 DELIBERATION CDG31 – Participation à la mise en concurrence pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022

Le Conseil Municipal donne mandat au CDG31 pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire 2019-2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION SDEHG – Adhésion au groupement de commandes Tarifs Bleus pour l'achat d'électricité

Proposition du SDHEG de faire un groupement de commandes relatif aux tarifs bleus (puissance inférieures ou légales à 36KVA).

Suite à la renégociation récente de nos tarifs avec EDF et n'ayant aucune information sur les tarifs appliqués, la délibération est rejetée à l'unanimité.

Préparation du repas des Aînés et de l'arbre de Noël

Le repas des aînés est programmé le dimanche 26 novembre. Le choix du menu sera discuté au prochain conseil. Une proposition d'animation musicale, pour un montant de 250 € HT n'a pas été retenue.

L'arbre de Noël aura lieu le samedi 16 décembre. Prévisionnel 40 enfants.

Achat de friandises au SUPER-U, blanquettes (prévoir un achat de 3 ou 4 cartons pour grouper la commande), cadeaux chez CULTURA programmé la matinée du 31 octobre à 9h.

Préparation du bulletin municipal

A la vue du nombre de délibérations, il est préférable de préparer le bulletin dès le mois d'octobre. Prévoir l'intégration de photos, appel aux photographes ! Christophe CANDELOTTO se propose de récupérer les délibérations afin de commencer le travail à son domicile.

Point d'avancement PLU

Suite à l'appel d'offre, 3 dépôts ont été enregistrés

2AU : 23 630 € HT + 4 500 € HT optionnel

TOPOS : 21 200 € HT + 5 250 € HT optionnel

CAIRN : 31 801 € HT + 4 950 € HT optionnel

2AU a été évalué en première position sur une évaluation technique/méthodologique/référence.

Un entretien de présentation des offres aura lieu :

Le 27 octobre pour les sociétés CAIRN à 9h30 et 2AU à 10h30,

Le 3 novembre pour société TOPOS à 14h00.

Pour information :

Formation PLU, organisée par l'ATD, à Gragnagues le 07 novembre. Monsieur le Maire propose aux membres de la commission PLU d'y participer.

Point travaux Pool routier

Les travaux épareuses sont terminés, il a été souligné la bonne qualité du travail.

Travaux actuels de stabilisation des bas cotés VC5 :

Des membres du Conseil évoquent un problème au niveau du virage en dessous d'En Regour. Les travaux programmés, resserrent fortement le virage qui est fréquemment emprunté par des poids lourds, bus scolaires. Il est estimé un caractère de dangerosité avec la mise en place de bordures à l'intérieur du virage. Monsieur le Maire rappelle que c'est la seule solution envisageable et durable dans le temps pour stabiliser cette chaussée. Cette proposition de travaux a été réalisée par le responsable voirie de la communauté de communes. Les membres du conseil demandent à Monsieur le Maire d'informer la commission voirie de la communauté de communes afin de suspendre la pose de ces bordures malgré l'avancement des travaux.

Virage d'En bonnes, pas de remarque quant à la pose de bordures.

Le recalibrage du fossé au niveau du chemin de Bordeneuve (La Canne) est prévu afin l'écoulement des eaux pluviales et épurées des nouvelles habitations. Intervention du 1^{er} Adjoint, sur la non nécessité de réaliser ces travaux tant que les constructions nouvelles ne sont pas terminées. Toutes détériorations de ce fossé suite à travaux devront être reprises par les personnes responsables.

Suite à toutes ces remarques, monsieur le Maire suspend momentanément la séance.

Monsieur le Maire réouvre la séance en présentant le prévisionnel des travaux pour 2018 :

Reprise du VC3 (En Broumelle - RD1), reprise partielle du chemin En Roujol, poursuite des travaux sur le VC5.

Compte rendu des réunions intercommunales

- Conseil communautaire du 11 juillet, les principaux sujets sont :

Instauration de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire des Terres du Lauragais. Concernant la commune, le montant journalier, sera de 0,50 € par personne (chambres d'hôtes).

Instauration d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagère pour l'usager assistance maternelle sur l'ancien territoire Cap Lauragais.

Embauche de personnels pour accroissement d'activité

- Conseil communautaire du 12 septembre, les principaux sujets sont :

Installation d'un nouveau conseiller communautaire (commune de SEYRE) et mise à jour des différentes commissions.

Validation du logo de la communauté de communes Terres du Lauragais.

Adhésion au groupement d'achat SDEHG pour les tarifs bleus, jaunes et verts.

- Conseil communautaire du 26 septembre, les principaux sujets sont :

Adhésion au syndicat d'aménagement hydraulique de la vallée du Girou et au syndicat du bassin Hers Girou.

Prise de la compétence Eau qui permet de bénéficier d'un montant de 310 982 € au titre de la DGF BONIFIEE.

Taxe sur surface commerciale de + de 400 m²

Fixation des bases minimales de CFE afin d'harmoniser le montant des contribuables (suivant le chiffre d'affaire) de toutes les communes de la communauté de communes.

Annulation de la délibération prise le 11 juillet sur l'instauration d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagère pour l'usager assistance maternelle.

Installation de la taxe GEMAPI à partir de 2018 (entre 1 à 40 € par habitant).

- Réunion CLECT du 26 septembre :

Harmonisation des zones artisanales, prise en charge de l'éclairage public par la communauté de communes : pour 2018, un forfait 60 € par candélabre a été décidé, soit 420 € pour la commune.

La rétrocession du chemin de la zone artisanale de Lourman, à la commune, sera réalisé après réfection et rénovation (coût des travaux estimés à 150 000 €).

Réunion ESIT le 18 septembre, les principaux sujets sont :

Rentrée 2017 : effectifs 216 élèves (77 en maternelles et 139 en élémentaires).

Situation financière finale sur installation bungalow.

Réflexion sur l'achat d'un nouveau logiciel ou la maintenance du logiciel actuel permettant la gestion du transport scolaire, de la cantine et de la garderie.

Questions diverses

Le téléthon aura lieu le samedi 09 décembre.

Monsieur le Maire fait part de deux naissances sur la commune (En Cabille, En Broumelle).

Le permis de construire de Lionel Pradelles a été refusé pour la seconde fois. Une rencontre avec la chambre d'agriculture, le service urbanisme, Monsieur le Maire et Monsieur Pradelles est fixée le 08 novembre afin d'étudier ce dossier.

Mounjetade le 14 octobre. Afin d'aider le comité des fêtes au montage des chapiteaux le vendredi à partir de 17h, les membres disponibles seront les bienvenus.

Poursuite de la mise en demeure pour l'entretien du terrain de Mme Valette Marie Christine.

Les dossiers de demande de subvention pour les travaux accessibilité et assainissement sont passés en commission permanente du CD31 le 28 septembre, nous sommes en attente du retour officiel pour démarrer les travaux.

Distribution des bulletins de Terre de Lauragais.

Projet CORRIBIOR, réflexion sur participation de la commune, sera abordé au prochain conseil suite à réunion d'information le 11 octobre.

Prochain conseil le 13 novembre.

Séance levée à 23h00.